

**Versailles – Fouille du Bosquet du Rond Vert**  
**Étude d'un jeton de la Chambre des Comptes du roi Henri III**  
**par Guillaume Divry**  
Doctorant en archéologie gallo-romaine

Secteur D5, N° inventaire : RV11-424-Ob11, N° d'ordre : 223



Avers

Titulature : CAM[...] COMPVTOR REGIORVM

Au centre du jeton, l'écu de France couronné et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.



Revers

Titulature : S[...]DVCENDIS RATIO[ ...]IBVS

Surface très usée, motif illisible. Un personnage se distingue cependant, bras tendu. L'année 1580 est lisible sous ce même personnage.

**Caractéristiques officielles**

Laiton  
Poids : X g  
Diamètre : 28 mm  
Épaisseur : X mm  
Tranche lisse

**Caractéristiques mesurées**

Laiton  
Poids : 3 g  
Diamètre : 28 mm  
Épaisseur : 0,75 mm

## **Définition :**

Les chambres de comptes sont des juridictions souveraines qui ont pour charge la gestion des finances et de la fiscalité au sein du royaume de France (chambres provinciales du Dauphiné ou de Bretagne, par exemple) et du domaine royal (chambre de Paris). Cette dernière doit également surveiller la manutention des finances, vérifier les comptes de tous les agents du roi et enregistrer des privilèges. Afin de mener à bien l'ensemble des vérifications liées aux finances royales, le jeton de compte est utilisé pour faciliter les calculs et permettre de contrôler d'importantes sommes d'argent. Malgré son aspect monétiforme, le jeton n'a aucune valeur monétaire. Cependant, son emploi reste indubitablement lié aux monnaies, c'est-à-dire aux gains et aux dépenses, puisqu'il sert de substitut lors du calcul des comptes d'une trésorerie. L'inscription sur les faces d'un jeton de compte varie en fonction de l'année de frappe, mais également en fonction de l'institution à laquelle il est rattaché. Par exemple, pour la même année 1580, les jetons de la chambre des comptes et les jetons de la cour des monnaies apparaissent clairement dissemblables tant dans leurs inscriptions que dans leurs représentations figurées.



**Figure 1 : Exemples de revers de jetons de compte frappés en 1580 : à gauche celui de la chambre des comptes, à droite celui de la cour des monnaies.**

## **Description :**

Un jeton similaire et en meilleur état de conservation a permis d'identifier avec exactitude la titulature des deux faces du jeton, ainsi que la figure présentée sur le revers de ce dernier. La description qui suit s'appuie donc sur ce dernier, ainsi que sur le jeton découvert au Bosquet du Rond Vert en 2011.

**Avers :** Au centre se distingue l'écu de France composé de trois fleurs de lys, rappelant à la fois l'origine ancienne de la royauté (les Francs) et la Sainte Trinité. Cet écu est encerclé par un collier, celui de l'ordre de Saint-Michel. A la base du collier, la silhouette de l'Archange Gabriel terrassant le dragon est encore visible (fig. 2). Cet élément fait écho à un ordre fondé par Henri III en 1578 : l'ordre du Saint-Esprit, qui comptait, notamment parmi ses membres, des nobles catholiques et des princes de sang. L'ensemble de cette gravure est surmonté d'une couronne, symbole de la royauté et du pouvoir. L'avvers comprend également une titulature en latin : CAMERAE. COMPVTOR. REGIORVM.



Figure 2 : Collier de l'ordre de Saint-Michel

Revers : La figure centrale représente une femme drapée debout, tenant de la main droite un compas. Elle semble mesurer un globe céleste sur lequel sont figurés un soleil, deux groupes de trois étoiles en triangle, et une étoile isolée. D'après ces éléments, il s'agit vraisemblablement d'Uranie, une muse issue de la mythologie grecque, qui présidait à l'astronomie et à l'astrologie. Sous le personnage, la date de frappe du jeton de compte : 1580. Enfin, une seconde titulature, également en latin, entoure la figure centrale : SVBDVCENDIS. RATIONIBVS.



Figure 3 : Jeton de la chambre des comptes du roi Henri III, extrait du site internet [cgb.fr](http://cgb.fr)

### **Interprétation :**

La nature des comptes est généralement bien spécifiée dans la légende inscrite sur le jeton. Sur l'avvers, il est écrit : CAMERAE. COMPVTOR. REGIORVM, ce qui signifie « Pour la chambre des comptes du roi ». Au revers, la titulature indique : SVBDVCENDIS. RATIONIBVS, ce qui signifie « Pour faire les comptes ». Il apparaît donc clairement, à la lecture des différents indices, qu'il s'agit bien d'un jeton de compte utilisé probablement par la chambre des comptes de Paris. La valeur monétaire de l'époque, la livre tournois, équivaut à vingt sous, un sou valant douze deniers. Pour remédier aux calculs complexes, le jeton de compte permet d'effectuer des additions plus rapidement, mais également de maîtriser la soustraction, la multiplication et la division. Il n'est donc pas étonnant de constater que ce système mathématique ait perduré jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Bibliographie sommaire :**

- Félix Feuardent, *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte, Volume 1*, Rollin et Feuardent, 1904.
- Jean Raynaud, *La Cour des comptes*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1988.
- Marcel Marion. *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Picard, 1923.
- [www.sacra-moneta.com](http://www.sacra-moneta.com)